

**12-13 BLV MONGE**

**Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 13, Rue Gaspard Monge  
26500 BOURG LES VALENCE  
951 554 567 RCS ROMANS SUR ISERE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 24 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 24 octobre,  
A 18 heures,

Les associés de la société 12-13 BLV MONGE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 13, Rue Gaspard Monge 26500 BOURG LES VALENCE, sur convocation faite lettre simple adressée à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Madame Charlène ROMAND, en sa qualité de Présidente de la société RC-IMMOBILIER, Présidente de la Société.

M. Frédéric MICHAUD-GROSBENOIT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

  
  
ou  
BVG

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Modification de l'article 41 des statuts.

### **ORDRE DU JOUR RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Autorisation de cessions d'actions,
- Agrément de nouveaux associés,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### ***RESOLUTION RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE***

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société RC-IMMOBILIER de son mandat de Présidente à compter du 2 novembre 2023, nomme en qualité de nouvelle Présidente, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

la société CUSTOM'INVEST, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 12, Rue Gaspard Monge, 26500 BOURG-LES-VALENCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 791 375 801 RCS ROMANS SUR ISERE, représentée par Madame Lydie MICHAUD-GROSBENOIT, Présidente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

  
BMG      G2

## DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 41 des statuts, comme suit :

### ARTICLE 41 – NOMINATION DES DIRIGEANTS

La présidente de la société nommée aux termes de la dernière assemblée générale du 24.10.2023 est : la société CUSTOM'INVEST, société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 euros, dont le siège social est au 12, Rue Gaspard Monge, 26500 BOURG-LES-VALENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 791 375 801,

Madame Lydie MICHAUD-GROSBENOIT, ès qualité de présent de la société CUSTOM'INVEST, déclare que cette dernière accepte les fonctions de présidente de la société et n'est atteinte d'aucune interdiction d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **RESOLUTION RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

## TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

## QUATRIEME RESOLUTION

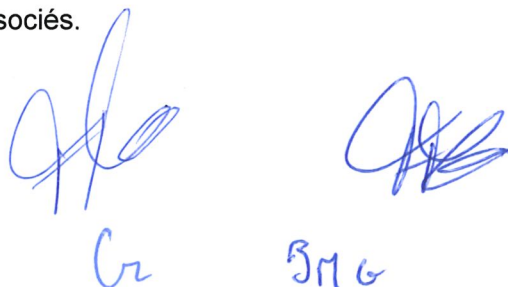
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide, d'autoriser la cession par la société PERSPECTIVES IMMO au profit de M. Frédéric MICHAUD-GROSBENOIT, de 240 actions lui appartenant dans la Société pour un montant de 240,00€, au profit de la SARL BORIS IMMOBILIER de 510 actions lui appartenant dans la société pour un montant de 510,00€ euros.

L'Assemblée Générale décide d'autoriser la cession par la SCI BOJUL au profit de Mme Lydie MICHAUD-GROSBENOIT, de 250 actions lui appartenant dans la Société pour un montant de 250,00€.

L'Assemblée Générale décide d'agréer, conformément à l'article 15 des statuts, M. Frédéric MICHAUD-GROSBENOIT, Mme Lydie MICHAUD-GROSBENOIT et la SARL BORIS IMMOBILIER, en qualité de nouvelle associée.

L'Assemblée Générale charge sa Présidente de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



Gz B M G

## CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et les associés.

La Présidente de séance  
Mme Charlène ROMAND  
Société RC-IMMOBILIER  
Présidente de la société



Le secrétaire de séance  
M. Frédéric MICHAUD-GROSBENOIT



SCI BOJUL  
Associée  
Représentée par son gérant  
M. Boris MICHAUD-GROSBENOIT



PERSPECTIVES IMMO  
Associée  
Représentée par son Président  
M. Frédéric MICHAUD-GROSBENOIT

